

PREFACE

Le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat a le plaisir de présenter le rapport d'analyse sur l'annuaire statistique 2019. La production du présent document participe de la détermination du MINPMEESA de disposer d'outils efficaces lui permettant d'affiner davantage son processus décisionnel en matière de promotion, d'encadrement et de développement des PMEESA. Face à une situation où les PMEESA sont confrontées à des difficultés qui les empêchent de jouer véritablement leur rôle en termes de création de la valeur et d'emplois, ce document qui se veut un véritable outil d'aide à la décision dans la mesure où il interprète et analyse les données compilées sur les PMEESA et qui sont contenues dans l'annuaire statistique.

La collecte des données en vue de la production de l'annuaire statistique 2019 s'est déroulée au cours du mois de décembre 2019 auprès des CFCE, des délégations régionales du MINPMEESA, des bureaux communaux d'enregistrement des artisans, des structures sous tutelles et rattachées au MINPMEESA ainsi qu'auprès d'autres administrations productrices des statistiques sur les PMEESA.

Après la centralisation, la compilation et l'analyse des données collectées, il ressort que pour ce qui est de la création des PME, 90792 entreprises ont été créées de 2015 à 2019 et que ces créations ont évolué de manière croissante bien qu'ayant connu une légère inflexion entre 2016 et 2018. Cette nette évolution est due aux mesures de facilitation de création et d'encadrement des PME implémentées par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. La mise en place et le fonctionnement de la Pépinière Nationale Pilote d'Edéa (PNPE) témoignent à suffisance de la volonté des pouvoirs publics de faire des PMEESA un véritable vecteur de la croissance et de création d'emplois. Le nombre cumulé d'artisans et d'acteurs de l'économie sociale mis à niveau a également évolué de manière croissante entre 2015 et 2019 grâce notamment aux multiples appuis en faveur des structures d'encadrements desdits acteurs.

L'objectif de cette étude est d'analyser les données démographiques des PMEESA, leur contribution à l'économie nationale ainsi que l'environnement dans lequel se déploient ces structures.

J'exhorte tous les acteurs impliqués dans la promotion, l'encadrement et le développement des PMEESA d'en faire une bonne exploitation.

SOMMAIRE

PREFACE	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
INTRODUCTION	1
1. Contexte et justification	1
2. Objectifs	1
3. Méthodologie	2
I. DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES PMEESA	2
1. Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (PME)	2
a. Entreprises créées par sexe dans les CFCE de 2015 à 2019	3
b. Entreprises créées par forme juridique de 2015 à 2019.	4
c. Créations selon le secteur d'activité.....	5
d. Taux de survie et mortalité des PME	6
2. Unité de Production Artisanales (UPA) et Organisation de l'Economie Sociale (OES) 7	
a. Unité de Production Artisanale (UPA).....	7
b. Organisation de l'Economie Sociale (OES).....	8
II. CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE NATIONALE	9
1. Contribution des PME	9
a. Contribution au Chiffre d'affaires et à l'emploi.....	10
b. Contribution des PME à la valeur ajoutée.....	10
2. Contribution de l'Artisanat.....	12
3. Contribution de l'Economie Sociale	13
III. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES	13
1. Evaluation de la mise en œuvre des réformes des différents CBF	14
2. Evaluation de la satisfaction de la mise en œuvre des réformes	14
3. Impact économique de la mise en œuvre des réformes.....	15
4. Comparaison internationale de l'environnement des affaires du Cameroun	15
BIBLIOGRAPHIE	I

SIGLES ET ABREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CFCE	Centre des Formalités de Création des Entreprises
CGA	Centres de Gestion Agréé
DAMSI	Direction de l'Artisanat et des Migrations du Secteur Informel
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EMF	Etablissement de Micro Finance
ETS	Etablissements
INS	Institut National de la Statistique
ME	Moyenne Entreprise
MINPMEESA	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale e
OES	Organisations de l'Economie Sociale
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PE	Petite Entreprise
PIB	Produit Intérieur Brut
PM	Premier Ministère
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEESA	Petites et Moyennes Entreprises, Economie Sociale et Artisanat
RGE	Recensement Général des Entreprises
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SARLU	Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
SI	Système d'Information
SIARC	Salon International de l'Artisanat du Cameroun
SNIS	Système National d'Information Statistique
TPE	Très Petite Entreprise
UPA	Unité de Production Artisanale
UPI	Unité de Production Informelle

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des créations d'entreprises selon le sexe dans les CFCE.....	3
Graphique 2 : Répartition des PME créées dans les CFCE suivant la forme juridique	4
Graphique 3 : Répartition des ETS et des SARL dans les CFCE	4
Graphique 4 : Evolution des enregistrements des artisans dans les bureaux communaux.....	7
Graphique 5 : Effectifs cumulés des enregistrements des artisans dans les bureaux communaux.....	8
Graphique 6 : Répartition des OES selon les dossiers reçus par le MINPMEESA	9
Graphique 7 : Poids de la PME dans l'économie suivant le chiffre d'affaires	10

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

La période 2020-2030 marque la mise en œuvre de la deuxième phase de la vision 2035 qui vise à faire du Cameroun un pays émergent. La proposition de stratégie de développement élaborée au cours de ladite période, en cohérence avec la vision 2035 se positionne en faveur d'une croissance qualitative et inclusive. Il s'agira en effet de générer une croissance dans une dynamique de transformation structurelle, créatrice d'emplois et réduisant significativement la pauvreté.

L'écosystème entrepreneurial camerounais est constitué à 99,8% des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ces structures demeurent donc un véritable moteur pour la croissance, une source essentielle en termes de création d'emplois et de redistribution des richesses. Mais les PMEESA font face à plusieurs difficultés, lesquelles constituent de véritables obstacles qui les empêchent de jouer le rôle qui est le leur.

Le MINPMEESA qui est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de développement des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat doit pour cela disposer d'outils lui permettant d'affiner davantage son processus décisionnel dans le cadre de la promotion et du développement de ces structures. Ces outils permettent également au département ministériel de jouer son rôle dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des politiques gouvernementales dans le secteur des PMEESA. L'annuaire statistique constitue le document de référence du MINPMEESA en matière statistique dans la mesure où il présente la compilation de l'ensemble des statistiques courantes du domaine des PMEESA sur une ou plusieurs années. Pour que ce document joue pleinement le rôle qui est le sien, à savoir un outil d'aide à la décision, il est nécessaire qu'il s'accompagne d'un rapport d'analyse qui essaie d'expliquer et d'interpréter les principaux résultats contenus dans le rapport principal.

2. Objectifs

L'objectif principal du présent rapport est d'analyser les principaux résultats contenus dans le rapport principal.

De manière spécifique, il s'agit de :

- Analyser la démographie des PME créées dans les CFCE, des artisans enregistrés dans les bureaux communaux selon les différentes variables que sont le sexe, la forme juridique, le type, le secteur d'activité ainsi que les organisations de l'économie sociale ;
- Apprécier la contribution des PMEESA à l'économie nationale ;
- Analyser l'environnement dans lequel les PMEESA évoluent.

3. Méthodologie

Pour l'élaboration de ce document, la référence de base a été le contenu de l'Annuaire Statistique des PMEESA 2019. Une recherche documentaire a également été menée auprès de plusieurs structures publiques, parapubliques et privées (MINEPAT, MINFI, INS, APME, BSTP, PACD, CAMERCAP-PARC...) et sur internet afin de mieux interpréter, commenter et de comparer les données dudit annuaire.

I. DONNEES DEMOGRAPHIQUES DES PMEESA

1. Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises (PME)

La loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 distingue trois types de PME au Cameroun à savoir la **Très Petite Entreprise (TPE)**, la **Petite Entreprise (PE)** et la **Moyenne Entreprise (ME)**. L'encadré suivant donne les caractéristiques spécifiques définissant chaque catégorie de PME en termes du chiffre d'affaire et d'effectif employé.

La classification des entreprises par taille se fonde sur la loi N° 2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant

certaines dispositions de la loi n° 2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des PME. Au regard de cette loi :

- Une **Très Petite Entreprise (TPE)** est une entreprise ayant au plus 5 employés et dont le chiffre d'affaires est de moins de 15 millions de FCFA ;
- Une **Petite Entreprise (PE)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 6 et 20 et, ayant un chiffre d'affaires compris entre 15 et 250 millions de FCFA ;
- Une **Moyenne Entreprise (ME)** est une entreprise dont l'effectif des employés est compris entre 21 et 100 et, ayant un chiffre d'affaire supérieur à 250 millions et inférieur ou égal à 3 milliards de FCFA .

Le gouvernement, en lançant en 2008 une réforme visant à réduire les délais de création des entreprises, a finalement mis en place en 2010 les guichets uniques de création d'entreprises, sous le vocable de Centre de Formalités de créations d'Entreprises (CFCE). Placées sous la tutelle du MINPMEESA, ces structures ont pour mission principale de faciliter les démarches et formalités administratives de constitution, de modification, de cessation d'activités et de dissolution des entreprises, dans les délais impartis, sous réserve des procédures judiciaires en cours. Il s'agissait en réalité pour le gouvernement de contribuer à l'amélioration du climat des affaires à travers la simplification des procédures de création des entreprises ainsi que leur encadrement. Au regard des résultats atteints, on peut affirmer que la réforme concernant la mise en place des CFCE en vue de faciliter la création des entreprises est un succès, car il y a eu un véritable engouement de la part des promoteurs et on est ainsi passé de 712 entreprises créées en 2010 à 14 229 en 2019. Si la réforme des CFCE a connu une réussite en termes d'entreprises créées, un problème semble se

poser quant à leur qualité, leur stabilité ainsi que leur pérennité. Le rythme de création des PME devrait avoir une influence sur la croissance économique et l'emploi, mais tel semble ne pas être le cas pour le Cameroun.

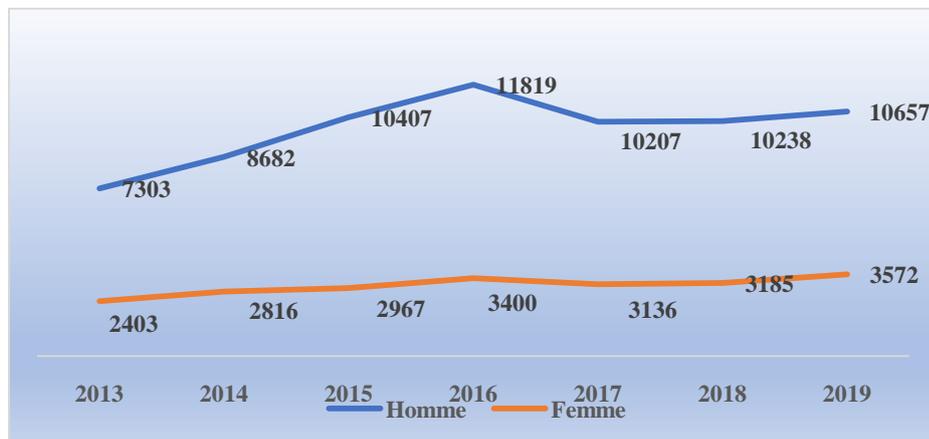
Les données analysées dans cette partie proviennent en majorité de ces centres pour la période allant de 2015 à 2019 et permettront de faire une analyse de créations par genre, secteur d'activité, forme juridique et également une analyse du taux de mortalité des PME.

a. Entreprises créées par sexe dans les CFCE de 2015 à 2019

90792 entreprises ont été créées de 2015 à 2019. La répartition par sexe révèle que l'initiative privée reste encore dominée par les hommes. En effet moins de **3** entreprises sur **10** ont été créées par les femmes au cours de cette période (Yaoundé et Douala concentrent **86%** des créations féminines). Ce pourcentage relativement inférieur à celui des hommes ne signifie pas que les femmes éprouvent un désintéressement au monde entrepreneurial. Elles sont toutes autant motivées comme leur homologue masculin à saisir les opportunités qui s'offrent à elles. Seulement elles éprouvent des difficultés à faire reconnaître leurs compétences professionnelles dans un environnement où existent des préjugés et stéréotypes importants sur les compétences féminines.

Le graphique 1 qui suit donne l'évolution par sexe des créations d'entreprises de 2015 à 2019.

Graphique 1 : Evolution des créations d'entreprises selon le sexe dans les CFCE



Source : MINPMEESA/ CFCE 2015-2019.

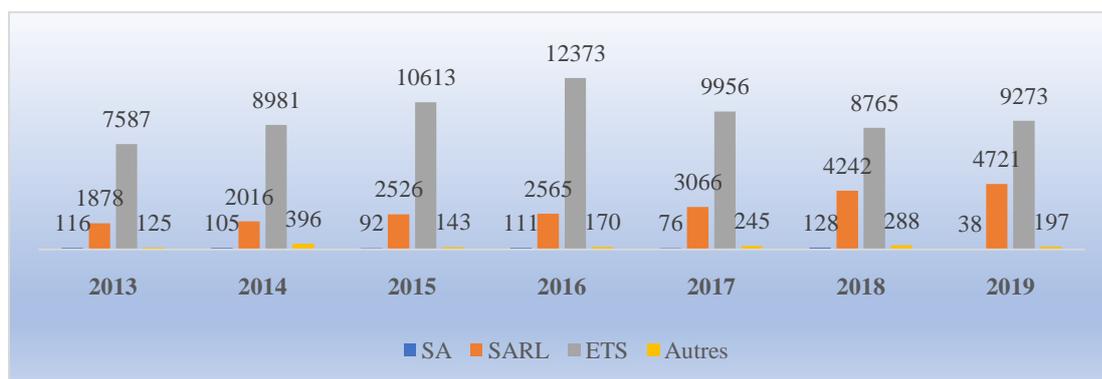
Les créations affichent une tendance croissante de 2013 à 2019 avec un taux de croissance de **+6,4%** durant cette période. Une cassure s'observe entre 2016 et 2017 où le pic des créations est atteint en 2016 avant de subir une baisse de **-14,1 %** en 2017. La hausse s'expliquerait d'une part par la mise sur pied de la BC-PME en 2015 qui a apporté beaucoup d'espoirs en matière d'opportunités d'obtention de crédit auprès des chefs d'entreprise et également au nombre croissant des CFCE qui se sont étendus à huit régions du Cameroun. Quant à la baisse observée en 2017, elle serait

liée à la perte d'engouement des entrepreneurs suite aux difficultés dont a connu la BC-PME dans sa phase de démarrage.

b. Entreprises créées par forme juridique de 2015 à 2019.

La forme juridique dont il est question ici est issue de la réforme de l'OHADA qui donne une classification permettant de déterminer la constitution juridique et les responsabilités des actionnaires/promoteurs. Le graphique 2 ci-dessous donne l'évolution des créations des entreprises selon la forme juridique :

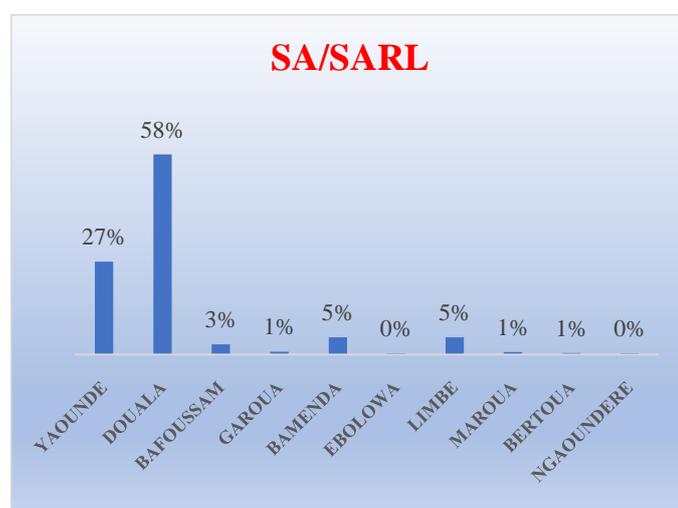
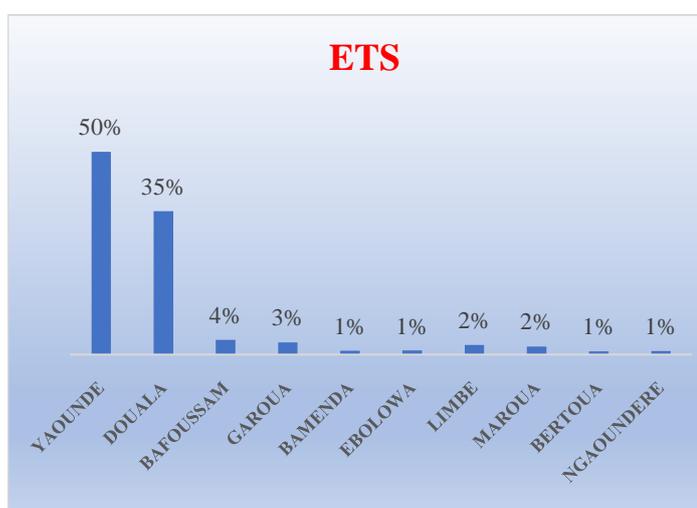
Graphique 2 : Répartition des PME créées dans les CFCE suivant la forme juridique



Source : MINPMEESA/ CFCE 2015-2019.

Il apparaît que les ETS dominent largement les créations en ce qui concerne la forme juridique. En effet près de 3 entreprises créées sur 4 sont des ETS. Une répartition selon les CFCE focalisée uniquement sur les ETS d'une part et d'autre part sur les SA et SARL nous révèle les informations contenues dans le graphique3 ci-dessous :

Graphique 3 : Répartition des ETS et des SARL dans les CFCE



Source : MINPMEESA/ CFCE 2015-2019

La structure des ETS, des SARL et SA réparties dans les CFCE dans ces graphiques demeure presque la même dans l'étude dénommée *Suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun* réalisée par le CAMERCAP¹ en 2016 portant sur les créations dans les CFCE de 2010 à 2015. Il s'agit des particularités des deux principaux CFCE que sont Yaoundé et Douala car concentrant à eux seul **85%** de créations. La ville de Yaoundé contient à elle seule la moitié des créations des ETS alors que Douala la devance en matière de création des SA/SARL.

En effet, d'après l'étude évoquée plus haut, la présence prédominante des ETS à Yaoundé s'explique par le fait que de Yaoundé est la capitale politique qui abrite les services centraux des principales institutions administratives du pays (Ministères, organismes...). C'est le lieu par excellence de la commande publique et de consommation du budget de fonctionnement des administrations (fournitures et services). Les liens de sympathie et les conflits d'intérêt entre les promoteurs et les gestionnaires de crédits n'y sont pas étrangers.

Quant aux Sociétés Anonymes et Sociétés à Responsabilité Limitée nouvellement créées, plus de **5** entreprises sur **10** sont localisées à Douala, centre des affaires et poumon économique du Cameroun. La tendance aux investissements de moyen/long terme témoigne d'une autre logique celle de privilégier les activités de production durable. A ce niveau il apparaît une sorte de contraste de profil entre les deux grandes agglomérations du pays en matière de caractérisation des PME. La ville de Yaoundé excelle dans les Etablissements qui sont connus pour la plupart comme étant des structures axées sur les services, sans gros investissements exigés au départ, réalisant des chiffres d'affaires relativement faibles et des bénéfices immédiats. Par contre, les entreprises créées à Douala, privilégient la forme SA/SARL, avec un minimum d'investissement requis et plus orientées vers la production et donc de la valeur ajoutée, source de croissance.

c. Créations selon le secteur d'activité

Près de **8** entreprises sur **10** créées de 2015 à 2019 exercent dans le secteur tertiaire. Celui-ci est dominé largement par les activités de prestations de services et commerciales. Avec l'amélioration de la connexion à Internet, on note ces derniers temps, une nouvelle forme d'offre de services tirée par le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies d'information et de communication. Ces efforts de transformation numérique devraient être soutenus au regard de l'évolution mondiale. En effet le numérique constitue une voie de diversification économique (e-commerce, journaux en ligne, site web proposant de nombreux

¹ CAMERCAP= Centre d'Analyse et de recherche sur les politiques économiques et Sociales du Cameroun

services...) et son application particulièrement à l'industrialisation est porteuse de croissance comme cela s'observe dans les pays développés à l'instar des Etats-Unis et de la Chine.

En ce qui concerne le secteur secondaire, il est peu représenté car seulement **8%** des entreprises créées font partie de ce celui-ci. Leurs activités portent en majorité sur la scierie, la fabrication de biens, le BTP et la transformation des aliments. Cette dernière catégorie pourrait tirer avantage des outputs du secteur primaire (le cacao, le café, les bananes, les produits à base de palmier, le tabac, le caoutchouc, le coton, le maïs et le manioc) et de l'abondantes des ressources naturelles que regorge le pays afin d'élargir sa gamme de production et ainsi multiplier des chaînes de valeur.

d. Taux de survie et mortalité des PME

D'après l'Etude menée par le CAMERCAP-CARP, sur le dispositif de suivi de la mortalité des PME, Plus de **7** entreprises sur **10** créées de 2010 à 2015 n'ont pas survécu jusqu'au mois de mai 2016.

L'une des raisons évoquées pour justifier cette mortalité précoce tient à la forme juridique. D'après les résultats de ladite étude, les établissements (Ets) qui dominent largement cette catégorie présentent le taux de disparition le plus élevé (**82%**). Ils sont créés à la circonstance ou à l'occasion sans véritable vocation d'entreprise et donc de durabilité. *Un parent ou ami promu gestionnaire de crédit crée ou suscite la création d'une structure gérée par son épouse, sa petite amie ou son frère », dénonce l'étude. Ainsi donc, il apparaît évident que l'activité de prestation de services, à laquelle se déclarent 53% des Ets créés, présente « un lien incestueux avec la commande publique ».*

Par contre les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) quant à elles présentent un taux de mortalité moins élevé (**36%**). Cette pérennité des SARL et des SA est particulièrement plus importante dans la ville de Douala.

D'autres informations supplémentaires concernant la mortalité des PME sont tirées du RGE-2. Bien que les statistiques du RGE prennent en compte les GE (Grandes Entreprises), nous pensons que la forte proportion des PME (**99,8%** des entreprises) rend très utile ces données dans la compréhension de leur mortalité. Le rapport évoque plutôt le **décès de l'entreprise**, défini comme une entreprise qui a été déclarée en cessation d'activité par les services fiscaux². D'après ce rapport, en 2016, sur les **103 400** entreprises actives en début d'année du fichier de contribuables, **15 611** unités ont cessé leur activité au terme de l'année, soit un taux de cessation globale de **15,1%**. Il en ressort un risque de fermeture relativement plus élevé dans le secteur

² A noter cependant que le champ ne couvre pas les Très petites entreprises (TPE) qui en général sont des unités informelles difficiles à suivre par les services des impôts

primaire (24,5%), comparé au secteur secondaire et celui du tertiaire. Par ailleurs, l'on note que les entreprises sociétaires ont le taux de fermeture le plus bas (10,2%), plus particulièrement celles de grande importance. En revanche, les entreprises individuelles sont les plus exposées au décès.

2. Unité de Production Artisanales (UPA) et Organisation de l'Economie Sociale (OES)

a. Unité de Production Artisanale (UPA)

L'artisanat est aux termes de la **loi de 2007**, constitué de l'ensemble d'activité d'extraction, de production, de transformation, d'entretien, de réparation, de prestation de services essentiellement manuelle et exercée à titre principal. Afin de faciliter la migration du secteur informel vers le formel, les artisans et les entreprises artisanales sont tenus de se faire enregistrer au cours des trois premiers mois de chaque année, dans le répertoire communal de leur ressort³.

Ces enregistrements ont lieu précisément dans les bureaux communaux et le graphique 4 suivant révèle les enregistrements des artisans de 2015 à 2019.

Graphique 4 : Evolution des enregistrements des artisans dans les bureaux communaux.



Source : Bureaux Communaux d'Enregistrement 2019.

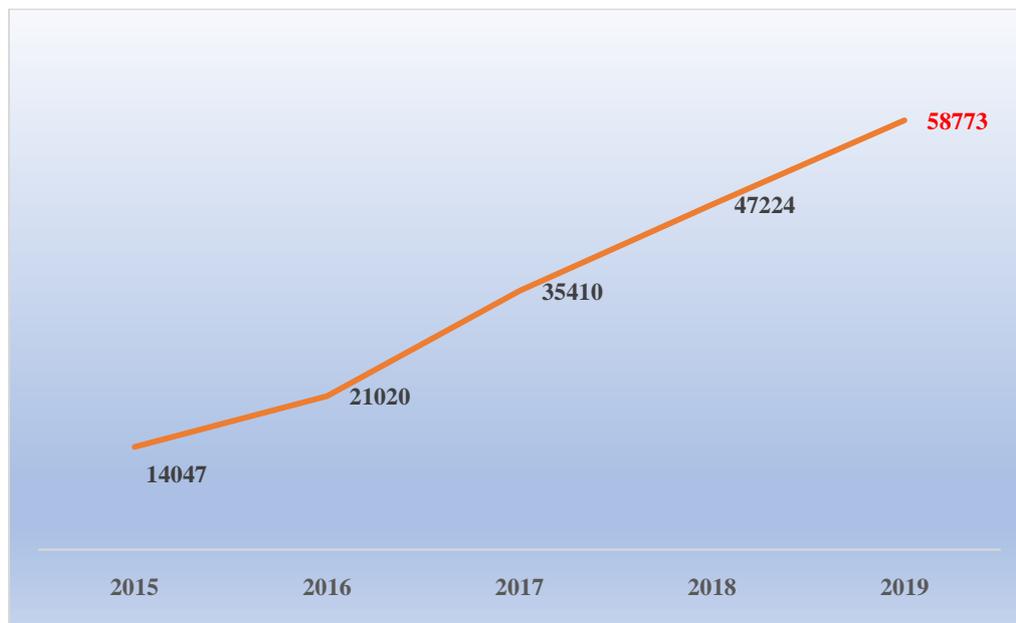
Il montre une baisse des enregistrements des artisans dans les registres communaux pendant les années paires notamment 2016 et 2018. Ceci s'explique par l'engouement qu'ont les artisans à participer aux différents salons organisés préalablement au niveau des départements et des régions avant la tenue du SIARC l'année d'après. On peut donc affirmer que l'organisation des événements promotionnels est un élément motivateur pour l'enregistrement et ceux-ci pourraient régulièrement être organisés

³ Décret N°2010/2996/PM du 03 novembre 2010, article 3 (1)

dans le Centre International de l'Artisanat de Yaoundé et les villages artisanaux fonctionnels dans les 10 régions.

Le graphique 5 suivant présente le stock d'enregistrements cumulé des artisans pour les années 2015 à 2019 auprès des bureaux communaux :

Graphique 5 : Effectifs cumulés des enregistrements des artisans dans les bureaux communaux.



Source : Bureaux Communaux d'Enregistrement 2019

Ce stock en 2019 s'élevait à **58 773**. Le MINPMEESA est passé à une autre étape de la formalisation du secteur artisanal en instituant un processus d'attribution des cartes (qui donnent des avantages particuliers) aux artisans depuis 2019. Au 31 mars 2019, le nombre de cartes attribuées s'élevait à **5774**. Soit un taux approximatif de distribution de la carte d'artisan se situant à **9,82%**.

Afin d'améliorer ce faible taux, il est important que la distribution des dites cartes se poursuive, ce qui contribuera non seulement à l'amélioration du statut de l'artisan mais aussi à l'accélération du processus de formalisation des acteurs du secteur artisanal.

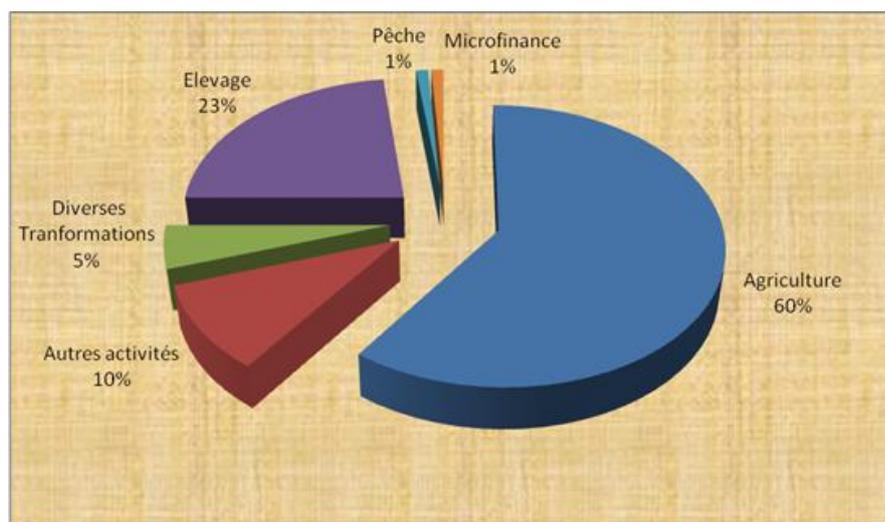
b. Organisation de l'Economie Sociale (OES)

Les organisations de l'économie sociale sont des entités qui ont comme spécificité de produire des connaissances, des biens et services tout en poursuivant des objectifs à la fois économiques, sociaux et de promotion de la solidarité généralement orientée en majorité vers leurs membres. A ce titre on retrouve les organisations et les entreprises de type coopérative, association, mutuelles, fondations. Il est à noter que les statistiques sur les OES sont difficiles à trouver vu le caractère informel de la majorité des acteurs. Pour un meilleur suivi de la démographie des OES, il s'avère important

d'actualiser le système d'information actuelle du MINPMEESA, particulièrement pour ce qui est de la remontée des informations des communes vers les services déconcentrés et de développer une synergie d'action avec le MINADER où ces entités procèdent légalement à leurs créations.

Toutefois, des données issues des Délégations régionales du MINPMEESA concernant un certain nombre d'OES nous ont permis d'avoir une idée du profil de ces structures selon les différentes branches d'activités représentées dans le graphique 6 suivant :

Graphique 6 : Répartition des OES selon les dossiers reçus par le MINPMEESA



Source : MINPMEESA/Délégations Régionales 2019.

Celui-ci montre qu'une grande majorité (**60%**) des OES se livrent à des activités agricoles, suivi des activités d'élevage (**23%**).

II. CONTRIBUTION DES PMEESA A L'ECONOMIE NATIONALE

Dans cette partie nous analysons la contribution des PME, de l'artisanat et des OES à l'économie du Cameroun. La difficulté de disposer des indicateurs macroéconomiques à jour de ces différents secteurs oriente les axes d'analyses selon les données disponibles et exploitables.

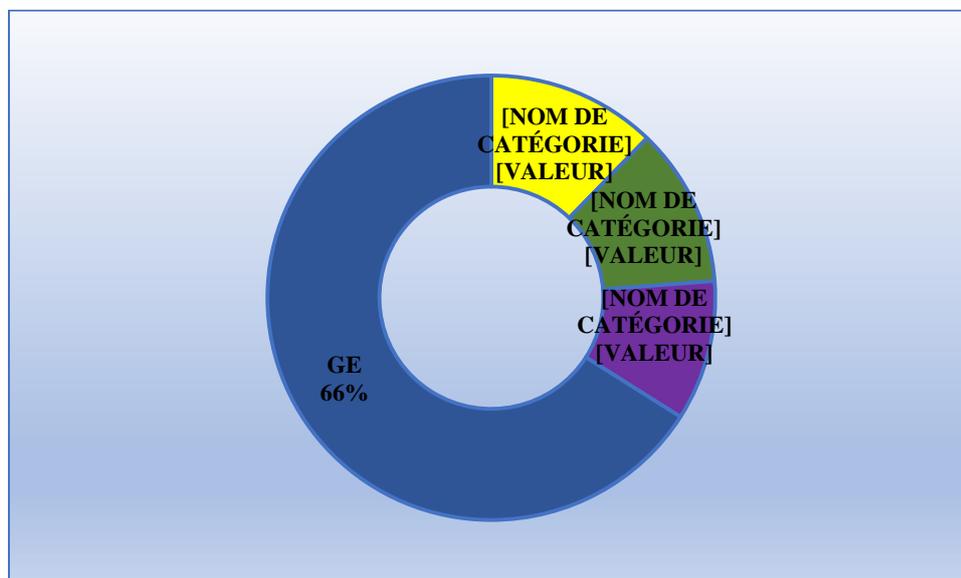
1. Contribution des PME

Les PME représentent **99,8%** du total des entreprises au Cameroun et de ce fait, occupent une place importante dans les stratégies de développement mises en place dans notre pays. Nous allons parcourir dans cette partie leur impact économique en termes de contribution au chiffre d'affaires et résorption du chômage.

a. Contribution au Chiffre d'affaires et à l'emploi

Le graphique 6 ci-dessus donne des informations détaillées sur le poids de la PME en ce qui concerne le chiffre d'affaires en 2015.

Graphique 7 : Poids de la PME dans l'économie suivant le chiffre d'affaires



Source : INS/RGE2

Entre 2008 et 2015, et selon les RGE1 et RGE2, la contribution des PME au chiffre d'affaires global des entreprises a connu une hausse, passant de **31,1 %** à **34,0%**. Dans l'ensemble les TPE contribuent à **12,2%**, les PE à **11,6%** et enfin les ME à **10,2%**. Pour ce qui est des emplois, les effectifs employés permanents au niveau des PME représentent **73%** de l'effectif total des entreprises recensées, la grande majorité étant fournie par les TPE (**70%**).

b. Contribution des PME à la valeur ajoutée

Selon l'INS, la contribution des PME modernes⁴ à la valeur ajoutée totale générée par les entreprises modernes est de 14% en 2015. En observant l'effectif des PME dans certains pays développés comme le Japon où ces structures occupent 99,7% du tissu économique et contribuent à 52,9%⁵ au PIB, de même qu'en Chine où elles sont représentées à 98,8% tout en contribuant à 60% au PIB, il s'avère que les PME Camerounaises ont encore du chemin. Dans ces pays développés, les PME sont représentées dans le secteur secondaire au moins à 43% et au moins à 22% dans le primaire comme en Chine. De plus, la contribution du secteur des services au PIB est significative. Par contre au Cameroun, les PME du secteur secondaire représentent 15,54% de l'effectif total des PME, celles du secteur tertiaire venant en tête avec 84,27% et la plupart de ces dernières se retrouvant dans un secteur tertiaire non

⁴Qui produisent une Déclaration Statistique et Fiscale (DSF)

⁵White paper on small and medium enterprises, Japan 2016

productif. Il serait pour cela indiqué que la tendance soit inversée et c'est tout le défi **de la 2^e phase de la vision qui prône une transformation structurelle de l'économie**. Si en 2025 le secteur secondaire pouvait être représenté à **30%** au niveau des PME, ces structures contribueraient davantage à la création de la richesse et donc de la valeur.

Le constat est que malgré la place qu'occupent les PME dans l'écosystème entrepreneurial camerounais ainsi que la multitude des structures d'encadrement et d'accompagnement des PME mis en place par les pouvoirs publics, la contribution de ces entités à la création de la richesse et des emplois décents reste en deçà des attentes.

- (i) la Banque des PME (BC-PME) créée le 20 juillet 2015 à Yaoundé, avec pour mission principale de réduire les difficultés d'accès aux financements que rencontrent les PME connaît des problèmes d'allocation des ressources et a pour cela du mal à jouer son rôle. Sa clientèle est constituée à majorité des prestataires de services qui font des dépôts à vue et les prêts sont accordés à un taux d'intérêt dérisoire. Pour cela, il semble nécessaire qu'elle soit pourvue en ressources financières par l'Etat et à la mesure de ses ambitions.
- (ii) l'Agence de promotion des PME (APME) a pour mission entre autres de faciliter des formalités de création d'entreprises et d'encadrer des PME dans l'élaboration d'outils de gestion répondant à leurs besoins organisationnels, techniques, financiers, marketing et technologiques. Cette structure éprouve de la peine à mener ces missions car elle fait également face à l'insuffisance de moyens à lui accordés.
- (iii) le Bureau de mise à niveau (BMN) est appelé à mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'appui à la mise à niveau et la restructuration des entreprises industrielles au Cameroun. Mais l'on constate que l'insuffisance de financement plombe encore la mise à niveau des entreprises alors que la demande demeure forte.
- (iv) la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) aide les entreprises membres à trouver de nouveaux clients et à développer leur clientèle afin d'être plus attractives. Malheureusement et malgré quelques actions qui se limitent au profilage des PME et à la signature de quelques contrats dont le suivi est insuffisant, la BSTP ne semble pas pouvoir mener à bien ses missions. Selon le RGE2, **moins de 3%** d'entreprises recensées sont concernées par la sous-traitance. En réalité, aucune disposition n'oblige les preneurs d'ordre à s'affilier à cette structure.
- (v) les Centres de gestion agréés (CGA) apportent leur assistance en matière de gestion, d'encadrement et d'aide à l'exécution des obligations fiscales et comptables aux PME adhérentes. Malheureusement, il apparaît que ces structures sont très peu connues des PME ; de même que la collaboration entre les CFCE et le CGA qui devrait pourtant faciliter l'accompagnement et la structuration des PME n'est pas visible. La stratégie de sensibilisation

des promoteurs à travers les caravanes est porteuse, mais devrait s'intensifier.

A toutes ces insuffisances, il convient de citer le manque de la culture entrepreneuriale qui fait qu'il y ait beaucoup plus d'hommes d'affaires en lieu et place des véritables entrepreneurs.

Face à tous ces obstacles, il apparaît difficile pour les PME, d'être à la hauteur des contributions attendues en termes de création de la richesse et d'emplois décents. Il est important que toutes les structures d'encadrement et d'accompagnement des PME travaillent en synergie et coordonnent leurs actions afin de faire des PME le véritable moteur de la croissance et d'intervenir plus efficacement dans l'accompagnement de la PME.

2. Contribution de l'Artisanat

L'artisanat joue un rôle important dans le tissu économique du Cameroun, notamment en termes de contribution à la création des richesses et d'emplois. Mais le calcul de ladite contribution est très difficile à effectuer en raison de l'absence de comptabilité chez les artisans et par conséquent de statistiques dans ce domaine. A ceci s'ajoute un taux d'informalité très élevé de la part des acteurs du domaine, malgré les actions qui sont mises en œuvre par les pouvoirs publics pour leur formalisation.

Toutefois, les enquêtes statistiques menées lors des foires et salon auprès des artisans permettent souvent de capter certaines informations relatives à cette activité sur la base de leurs déclarations. Ainsi lors du récent Salon International de l'Artisanat du Cameroun (SIARC) tenu en Mai 2018, l'enquête statistique réalisée a révélé que les artisans présents à ce salon ont réalisé un chiffre d'affaires approximatif de **592 938 500 Fcfa** en 2016 et **769 674 500 Fcfa** en 2017. Chaque artisan a déclaré employer en moyenne une personne.

La mise en place des bureaux d'enregistrement des artisans dans les communes constitue l'une des premières étapes du processus de formalisation ; l'institution de la carte d'artisan, le fonctionnement des villages artisanaux témoignent de la volonté du gouvernement de donner plus de visibilité à l'artisanat et une plus-value aux produits artisanaux afin qu'ils contribuent efficacement à la création des richesses et des emplois décents. Mais ce secteur à fort potentiel semble ne pas encore jouer le rôle qui est attendu de lui, comparé à certains pays comme le Togo ou le Burkina Faso où ce secteur contribue respectivement à hauteur de **18%** et **30%** au PIB et à une résorption significative de la balance des paiements. La création d'un projet d'appui à l'artisanat par l'Etat et avec un plan d'actions bien précis comme au Burkina Faso pourrait permettre de faire bouger davantage les lignes.

3. Contribution de l'Economie Sociale

La contribution de l'Economie Sociale à l'économie demeure difficile à mesurer de façon précise à cause d'une part du manque de statistiques et d'autre part du caractère quasi-informel de la plupart de ses acteurs. Toutefois, l'on peut constater que ce secteur joue un rôle important dans la lutte contre le chômage et le financement de l'économie.

Pour ce qui est de l'emploi, le MINADER relève que de façon globale, l'agriculture qui représente **72,36 %** des activités des Organisations de l'Economie Sociale occupe environ **60% de la population active**.

Concernant le financement de l'économie, Les mutuelles et les coopératives d'épargne et de crédit financent considérablement les initiatives de l'entrepreneuriat à petite échelle. La majorité absolue des EMF relèvent du domaine de l'économie sociale. Une récente étude du MINPMEESA montre que la majorité des clients de ces EMF sont les OES.

Par ailleurs, les OES contribuent de manière significative à la production nationale. Mais, malheureusement cet apport ne peut être évalué de façon objective à cause de l'absence d'un système statistique de suivi pouvant apprécier en temps réel la dynamique de production des acteurs.

Mais, la faiblesse dans la gouvernance interne des OES, l'inefficacité des différents appuis à cause du manque de structuration ainsi que la précarité des emplois pourraient expliquer la faible contribution de l'Economie Sociale au PIB.

Pour que ce secteur joue pleinement son rôle, quelques actions sont à entreprendre. On pourrait citer le renforcement des capacités managériales des acteurs, la facilitation de l'accès au crédit, la mise en place d'un système d'identification et de suivi des acteurs, ainsi que la structuration du domaine.

III. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

L'environnement des affaires renvoie à l'ensemble des conditions politiques, légales, institutionnelles et réglementaires qui régissent les activités des entreprises. Pour améliorer cet environnement, le gouvernement camerounais, depuis 2009, tient à travers le Cameroon Business Forum (CBF) des concertations avec le secteur privé et la Société Civile afin d'aboutir à des résolutions visant à : **(i)** la réduction et à l'allègement des procédures dans plusieurs domaines tel que la création d'entreprises, fiscalité etc. ; **(ii)** l'accroissement de l'offre d'électricité ; **(iii)** multitude des structures d'encadrement et le financement du secteur privé.

Une étape majeure a été marquée le 18 septembre 2019 par un atelier à l'hôtel Franco de Yaoundé sur le thème « *Atelier de restitution de la mission portant sur l'évaluation de l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du Cameroon Business Forum (CBF) depuis 2009* ». Celui-ci avait pour objectif d'évaluer l'impact des réformes mises en œuvre dans le cadre des recommandations du CBF depuis sa première session en 2009. Ladite évaluation reposait sur : (i) le niveau de mise en œuvre des dites réformes ; (ii) leur appréciation auprès des bénéficiaires ; (iii) leur impact économique.

1. Evaluation de la mise en œuvre des réformes des différents CBF

83 réformes du CBF ont été adoptées sur les 11 domaines identifiés depuis sa toute première tenue en 2009. Selon les différents axes d'intervention, c'est le paiement d'impôts dans le domaine du climat des affaires qui a le poids le plus important en matière de réformes (22,9%), suivi par la création d'entreprises (19,3%) et enfin le commerce transfrontalier (16,9%). Dans l'ensemble, **80% de réformes ont été totalement mises en œuvre**. Les axes d'intervention dans lesquels les réformes ont été totalement mises en œuvre à 100% concernent : **la promotion des investissements, la création d'entreprises et l'accès à l'énergie**. Le tableau suivant présente la synthèse de la mise en œuvre des réformes dont le MINPMEESA avait la charge :

Tableau : Synthèse de la mise en œuvre des réformes adressées au MINPMEESA

Reforme	Année de la reforme	Axe d'intervention	Niveau de connaissance	Niveau de satisfaction	Piste d'amélioration
Mise en place des CFCE	2010	Création d'entreprises	Très élevé	Très fort	Faire passer l'exonération de la patente à 2 ans
Mise en place de e-régulation	2013	Gouvernance	Bas	Très faible	Aligner les mesures pratiquées par l'administration sur celles qui sont codifiées ; Ouvrir la possibilité aux usagers de commenter sur la plateforme
Création de la BC-PME	2013	Création d'entreprises	Très élevé	Faible	Spécialiser cette banque dans les segments précis
Création de l'APME	2013	Création d'entreprises	Très élevé	Faible	Travailler avec les autres structures d'appui et d'accompagnement des entreprises en mettant les facilités pour permettre l'accès aux services ; Conduire les programmes et projets avec les véritables acteurs de l'amélioration de la compétitivité.

2. Evaluation de la satisfaction de la mise en œuvre des réformes

Globalement, six réformes sur dix (**60%**) sont bien connues par les bénéficiaires. S'agissant du MINPMEESA, la mise en place des **CFCE**, la création de la **BC-PME** ainsi que l'**APME** sont bien connues de la part des bénéficiaires. Par contre, la mise en place de **E-Regulation** se trouve à un niveau de connaissance encore bas.

3. Impact économique de la mise en œuvre des réformes

Il repose sur le gain économique ou tout simplement des économies réalisées par les acteurs du secteur privé suite à la mise en œuvre de la réforme. Globalement, le gain financier réalisé par les entreprises du secteur privé à la suite de la mise en œuvre de ces réformes entre 2010 et 2018 est évalué à plus de **356 milliards de Fcfa**, soit un montant actualisé de près de **380 milliards de Fcfa**.

Pour ce qui est particulièrement de la création d'entreprises, après la mise en œuvre des réformes à travers la simplification des procédures, les entrepreneurs ont réalisé des économies considérables en termes financiers. Ainsi, sur la période 2010-2018, un montant actualisé de **197,3 milliards** a été économisé en termes de gain de temps et gain de coût pour les 83 817 PME créées.

4. Comparaison internationale de l'environnement des affaires du Cameroun

Si à l'échelle nationale, le Cameroun met en œuvre des réformes de manière satisfaisante, cela n'améliore pas de façon significative son classement dans le « Doing Business ». En cause :

- De nombreux goulots d'étranglement persistent encore à l'amélioration de l'environnement des affaires au Cameroun. Les raisons évoquées par le secteur privé sont nombreuses, en tête de liste figurent la fiscalité, les procédures administratives et l'accès au crédit ;
- D'autres pays autant que le nôtre mettent en œuvre leurs réformes également. A titre d'exemple la création d'entreprises au Cameroun met réellement cinq fois plus de temps qu'au Togo. Le GICAM⁶, faisant une étude comparative des performances du Cameroun dans le Doing Business 2020 avec les pays de la zone franc, révèle que la création d'une entreprise coûte huit fois plus chère au citoyen camerounais qu'au citoyen ivoirien et que le Cameroun a le 5^{ème} taux d'imposition le plus élevé en termes de paiement des taxes et d'impôt.

Tous ces éléments sont de nature à expliquer partiellement le recul du Cameroun au Classement Doing Business 2020. De façon spécifique, concernant l'indicateur création d'entreprises, le pays a perdu **12 places** et se retrouve **104^{ème}** en 2020 contre **92^{ème}** en 2019. D'une manière globale, celui-ci a reculé d'une place passant de **166^{ème}** en 2019 pour **167** en 2020. Ce qui veut dire simplement que le

⁶www.legicam.cm › communique-doing-business-2020

Cameroun reste dans la classe des 25 pays sur 190 où le climat n'est pas favorable aux affaires.

Les différents acteurs impliqués dans l'amélioration des affaires au Cameroun doivent redoubler d'efforts afin d'attirer plus d'investissements locaux et directs étrangers nécessaires à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

BIBLIOGRAPHIE

- **MINPMEESA**, Annuaire Statistique des PMEESA, **2019**
- **CAMERCAP-PARC**, *Suivi de la démographie des petites et moyennes entreprises au Cameroun*, **2016** ;
- **INS**, *Rapport du Deuxième Recensement Général des Entreprises (RGE-2)*, **2016** ;
- **BANQUE MONDIALE**, *Doing-Business*, **2020** ;
- **MINPMEESA-SIARC**, *Rapport statistique du SIARC 2018*.